

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON,

Procuration : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2012

Point 2 : Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès

Point 3 : Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures.

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2012

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2012 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2012.

Point 2

- Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès

➡ Tranche Conditionnelle 2 et 3 Aménagement voies modes doux – plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune a présenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, dans le cadre de la Convention Territoriale de

Développement du Grand Tarbes 2009 – 2013, les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et la Sécurisation des Accès.

Le coût de cette opération s'élevant à 1 688 144,90 € H.T. est scindé en quatre tranches :

- La tranche ferme (TF) concernant l'Aménagement du centre du village, s'élève à 940 716,60 € H.T.
- La tranche conditionnelle 1 (TC1) concernant l'Aménagement de la RD 935 sud, s'élève à 439 892,50 € H.T.
- La tranche conditionnelle 2 (TC2) concernant l'Aménagement de la Place du Béziau, de la rue du Bois et de la rue du Bernata s'élève à 93 177,30 € H.T. et les aménagements de voies mode doux sur la rue de la Châtaigneraie s'élèvent à 38 205,70 € H.T.
- Enfin, la tranche conditionnelle 3 (TC3) concerne la réalisation d'un carrefour giratoire au carrefour de la Poste (RD 935/RD 92), et s'élève à 176 152,80 € H.T.

Par délibération du 30 juin 2010, la Tranche Ferme a été inscrite et financée, dans le cadre de l'année 2 (2010) de la convention Territoriale de Développement, selon le plan de financement suivant :

Etat	55 000,00 €
Conseil Régional	40 000,00 €
Conseil Général (Politiques Territoriales)	55 000,00 €
Conseil Général (Direction des Routes et Transports)	94 481,60 € (sur la totalité de l'opération, hors rond point)
Commune de Laloubère	726 235,00 €

Par délibération du 9 janvier 2012, la tranche conditionnelle 1 (439 892,50 € H.T.) a été inscrite et financée dans le cadre de l'année 3 (2011) de la Convention Territoriale de Développement, suivant le plan de financement suivant :

Aménagement RD 935 :

Etat	80 000,00 €
Conseil Général Hautes-Pyrénées	20 000,00 €
Commune de Laloubère	197 718,80 €

Aménagement voies modes doux (RD 935) :

Conseil Régional Midi-Pyrénées	17 655,00 €
Conseil Général Hautes-Pyrénées	17 655,00 €
Le Grand Tarbes	17 655,00 €
Commune de Laloubère	89 208,70 €

La présente délibération concerne la tranche conditionnelle 2 – partie aménagement voies modes doux, rue de la Châtaigneraie. Cette opération est inscrite à l'année 4 de la convention Territoriale de Développement 2009 – 2013.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 879,00 €
Conseil Général Hautes-Pyrénées	1 879,00 €
Le Grand Tarbes	1 879,00 €
Commune de Laloubère	32 568,70 €

Et la tranche conditionnelle 3 – aménagement du giratoire RD 935 / RD 92. Le plan de financement est le suivant :

Conseil Général Hautes-Pyrénées (Direction des Routes et Transports)	36 500,00 € (Rond Point)
Commune de Laloubère	139 652,80 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver le plan de financement pour les tranches conditionnelles 2 (aménagement voies modes doux, rue de la Châtaigneraie) et 3 (giratoire RD 935 / RD 92),
- d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

➔ **Avenant n°2 au marché de travaux de l'Entreprise MALLET, dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès**

Monsieur le Maire présente ce dossier en donnant notamment, une lecture détaillée de la notice explicative à cet avenant n°2 et, commente le tableau récapitulatif du montant des travaux distribué à chaque Conseiller Municipal, à savoir :

	Montant de base € H.T.	Montant suite avenant n°1 € H.T.	Montant suite avenant n°2 € H.T.	Delta avenant n°2 – avenant n°1
Tranche Ferme	831 941,60	inchangé	872 970,50	+ 41 028,90
Tranche Conditionnelle 1	439 892,50	inchangé	398 546,50	- 41 346,00
Tranche Conditionnelle 2	131 383,00	inchangé	131 383,00	0,00
Tranche Conditionnelle 3	176 152,80	inchangé	176 152,80	0,00
TOTAL € H.T.	1 579 369,90	1 579 369,90	1 579 052,80	- 317,10

étant précisé que l'enveloppe consacrée à cette opération reste inchangée (- 317,10 € HT).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de l'Entreprise MALLET, dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 3

- **Questions diverses**

➔ **Etude assainissement**

Monsieur le Maire reprend le courrier, en date du 20 février 2012, de Monsieur le Maire de Tarbes concernant l'objectif de réduction des eaux claires parasites fixé à la Commune, dans le cadre de la future station d'épuration de Tarbes Ouest qui a été dimensionnée en tenant compte d'une réduction des eaux claires parasites de 50 %.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente dans le détail ce dossier qui nécessite la mise en œuvre d'une étude pour laquelle le cabinet BOUBEE-DUPONT Eau et Environnement, a remis une proposition d'un montant de 14 825,00 € HT.

Monsieur Bernard CAZAUX présente dans le détail ce devis, étant précisé que les premiers résultats devront être communiqués à la Ville de Tarbes pour la fin juin 2012.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette proposition et, à signer le marché correspondant.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -